

Les subsides

En terminant, monsieur le Président, je voudrais m'adresser plus précisément aux Québécois et aux Québécoises pour leur rappeler que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a consacré pas moins de 43 p. 100 de son budget au Québec l'an dernier. Quarante-trois pour cent des sommes dont il dispose ont été dépensés au Québec pour les entreprises québécoises, pour la création d'emplois au Québec, 43 p. 100! Et je sais personnellement, d'autres collègues savent personnellement que Sinclair Stevens a manifesté une sensibilité peu commune aux problèmes du Québec.

Je souhaite donc, monsieur le Président, que l'enquête impartiale, souhaitée par l'honorable Sinclair Stevens, fasse toute la lumière sur cette affaire et qu'elle nous ramène au plus tôt une personne extraordinairement compétente et compréhensive, dont ce gouvernement, dont le Québec et dont le Canada ont besoin.

● (1640)

[Traduction]

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Nunziata: Monsieur le Président, de toute évidence, les Canadiens tiennent avant tout à ce que le gouvernement ait un sens moral et soit épris de justice. Le ministre vient de démissionner aujourd'hui alors que les députés de l'opposition, officielle et autre, réclamaient son départ depuis deux semaines. Le vice-premier ministre (M. Nielsen) n'a pas cessé de soutenir l'ex-ministre. Aucun ministériel n'a admis quelque tort que soit aujourd'hui. On ne veut même pas avouer qu'il pouvait sembler y avoir conflit d'intérêts. L'ancien ministre a dit qu'il n'était pas au courant du prêt de 2.6 millions de dollars consenti sans intérêt la première année. Comme nous sommes tous des personnages honorables, nous devons le croire. Cependant, les Canadiens ne peuvent s'imaginer que son épouse ne lui en ait pas parlé. Le ministre a dit qu'il n'avait reçu aucun avantage. Si vous prêtez à quelqu'un 2.6 millions de dollars sans intérêt pendant un an, vous lui faites un cadeau de plus de \$300,000. Le ministre a dit qu'il n'avait commis aucune faute et qu'il avait respecté les directives. Le député conservateur qui vient de prendre la parole convient-il avec moi qu'il n'est pas nécessaire de se reporter aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts pour déterminer la différence entre ce qui est bien et ce qui est mal?

Les faits sont assez évidents. Quelqu'un qui a le sens de la moralité, des convenances, de l'honnêteté et de l'intégrité n'a pas besoin de lignes directrices. Il suffit de s'en tenir aux faits. Pourtant, le vice-premier ministre et l'ancien ministre n'ont cessé de répéter que les lignes directrices avaient été respectées. Dans ce cas, et si nous avons tort, pourquoi presque tous les journalistes, tous les commentateurs ont-ils condamné l'attitude de l'ancien ministre? Pourquoi cette question faisait-elle l'objet de toutes les conversations? Faut-il conclure que l'ancien ministre, le vice-premier ministre et tous les conservateurs, à l'exception de deux qui ont eu le courage de réclamer la démission du ministre, ont tous raison? Le député soutient-il que tout le monde a tort et que le gouvernement a raison? Au lieu de continuer à s'entêter, qu'il aide le gouvernement à se sortir de ce bourbier.

[Français]

M. Hamelin: Monsieur le Président, d'une part, je constate depuis plusieurs semaines et depuis que je le connais, et je le connais fort peu, c'est malheureux, mon collègue confond cette Chambre avec une cour de justice. Il faudrait considérer que nous ne sommes pas dans une cour de justice. Les allégations qu'il a faites ne sont pas prouvées et, nous, nous n'avons pas l'intention non plus de cacher la vérité. Nous sommes... Je suis en faveur et je suis content de voir que nous allons faire en sorte qu'un groupe impartial, qu'un juge impartial va faire enquête là-dessus et révéler tout ce qui se passe vraiment. Mais on n'est pas dans une cour de justice ici, cher collègue.

D'autre part, vous avez parlé des éditoriaux des journaux. J'aimerais vous souligner également qu'on a très largement critiqué votre attitude, cher collègue, et celle de votre collègue également. On l'a fait dans les journaux, et c'est là-dessus qu'est mon point.

Si, mon cher collègue, nous en venons, vous et moi, à faire en sorte qu'on en vienne à des débats de si bas niveau et des attitudes de si bas niveau, je pense que nous allons perdre toute crédibilité auprès de la population. Vous savez, s'il faut jouer du couteau, s'il faut jouer du poing, s'il faut se battre, j'estime que quelques-uns parmi nous sont probablement pas mal organisés pour jouer ce jeu-là. Mais cela ne m'intéresse pas d'en venir aux coups avec vous. Cela ne m'intéresse pas non plus de lancer des paroles désobligeantes à ma collègue. Ce n'est pas l'envie qui me manque, mais j'y résiste pour maintenir la qualité des débats. Que vous soyez acerbes dans vos remarques, que vous soyez critiques et des véritables chiens de garde, tant mieux! Que vous fassiez votre travail, tant mieux! Vous avez de vos collègues qui le font très bien, avec éloquence, avec détermination, mais qui n'ont pas transformé cette enceinte en cour de justice et qui n'ont pas les prétentions que vous avez de démolir tout le monde, et dans leur réputation et dans leur personne. Il faut quand même admirer le ministre qui, pendant au moins une dizaine de jours, s'est amené ici avec dignité et qui a reçu toutes vos invectives pendant au moins une dizaine de jours. Je ne discute pas du fond de la question que vous avez soulevée. Ce n'est pas l'endroit pour le faire, je pense. Mais je «questionne» hautement la forme, la différence de ton.

Je suis certain que mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) ne se serait pas livré à ce genre d'attaque. Je suis certain de cela. Pourtant il aurait pu atteindre les mêmes résultats avec une utilisation beaucoup plus rationnelle de son intelligence. Vous savez, chers collègues, l'intelligence est une arme mais dans cette Chambre il y en a qui sont démunis, désarmés. Je souhaite avoir avec tous mes collègues des débats intéressants au niveau des idées. Que vous soyez critiques, soyez-le à fond.

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député sur la réponse. C'était un peu long. Questions, commentaires. L'honorable député de Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Monsieur le Président, le député de Charlevoix (M. Hamelin) vient de parler comme si le ministre n'avait pas donné sa démission. Il a loué, il a donné son appui au ministre puisqu'il est «articulé», capable et compétent sans noter le fait